



## **Les Notions de la Corpo**

Chers étudiants, ça y est, le semestre touche à sa fin. Mais pour bien profiter de l'été et éviter les rattrapages, la case des partiels semble inévitable !

Depuis maintenant 85 ans la Corpo Assas accompagne les étudiants dans tous les domaines de la vie universitaire, et pour la première fois cette année vous propose des fiches notions, ces fiches sont écrites par nos membres dans le but de favoriser l'entraide étudiants ainsi que de vous aider dans l'apprentissage de certaines notions clés d'une matière, sans reprendre le cours du professeur.

Effectivement, ces fiches sont là pour vous orienter, elles sont faites par des étudiants et ne sont en aucun cas un substitut à ce qui a été enseigné en TD ou en cours car elles ne se basent que sur les recherches et l'apprentissage personnelles de nos membres.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook Corpo Assas ou à contacter Iris de Laporte, Apolline Thevaux, Pauline Deslandes et Erykah Il

➤ **Comment valider votre année ?** Pour les L1 :

Il faut tout d'abord rappeler que toutes vos notes se compensent. Pour valider de la manière la plus simple votre année, il vous faut valider vos blocs de matières fondamentales mais aussi vos blocs de matières complémentaires. Cependant, le calcul peut s'avérer plus complexe...

Chaque fin de semestre est marquée par des examens qui constituent l'épine dorsale de la validation de votre année. Bon nombre d'autres possibilités vous sont proposées pour engranger un maximum de points et limiter ainsi l'impact de vos partiels. Chacun de vos chargés de TD va vous attribuer une note sur 20 à l'issue du semestre. Vos TD de matières fondamentales comptent donc autant que l'examen écrit, lui aussi noté sur 20. Cet examen s'effectue en 3h et nécessite un exercice de rédaction. Sur un semestre, une matière fondamentale peut donc vous rapporter jusqu'à 40 points. Seuls 20 points sont nécessaires à la validation de la matière. Pour valider votre bloc de fondamentales, il vous faut donc obtenir 40 points en additionnant vos notes de TD et vos notes aux partiels. Si toutefois vous n'obtenez pas ces 40 points, vous repasserez en septembre,

lors de la session de rattrapage, la ou les matières que vous n'auriez pas validée(s).

**Attention** : le passage par septembre annule votre note de TD obtenue dans la matière. Pour les L2 :

Le principe est similaire, à la différence qu'il y a plus de matières fondamentales et plus de matières complémentaires.

Conclusion simple : travailler toutes les matières un minimum en mettant l'accent sur les TD et les matières fondamentales (les plus gros coefficients) vous permettra de maximiser vos chances de valider votre année du premier coup et ainsi éviter l'écueil des rattrapages de septembre.

➤ Système de compensation et session de septembre

Si, au sein même des unités d'enseignement, les matières se compensent, les blocs peuvent aussi se

compenser entre eux à la fin de l'année. Ainsi, si vous obtenez une moyenne générale sur l'année de 10/20, votre passage est assuré.

En cas d'échec lors des sessions de janvier et de juin, une seconde chance vous est offerte en septembre.

**Attention**, contrairement aux idées reçues, les rattrapages ne sont pas plus faciles, ils sont connus pour être notés plus sévèrement. Toutes les matières des blocs non validés où vous n'avez pas eu la moyenne sont à repasser. S'il s'agit d'une matière à TD, la note de TD est annulée (même si vous avez été défaillant), de sorte que la note obtenue en septembre compte double (8/20 revient à 16/40). Les points d'avance acquis lors de l'année (points au-dessus de la moyenne lors de la validation d'un bloc) sont valables après les rattrapages et permettent donc la compensation finale comme décrite précédemment.

A noter que le jury peut vous accorder quelques points pour l'obtention de votre année, notamment dans le cas d'un étudiant sérieux en TD... A bon entendeur !

Pour les L1, le passage en deuxième année peut aussi se faire en conditionnel, pour cela il vous faut valider les deux unités d'enseignement fondamental et une unité d'enseignement complémentaire tout en sachant que l'autre unité complémentaire sera à repasser en L2.



## ECONOMIE PUBLIQUE– L2 Economie et gestion

### Les sources de défaillance du marché :

Les défaillances dans un marché qui ne fonctionne pas correctement peuvent être considérées comme des échecs « localisés » au sein de certains marchés.

Ces défaillances regroupent les différents écarts possibles à la situation de CPP (Concurrence Pure et Parfaite) :

- (1) La situation de concurrence imparfaite
- (2) L'existence de biens publics
- (3) Les externalités
- (4) Les marchés incomplets (qui ne fonctionnent pas)
- (5) Les situations d'information imparfaite

Pour revenir en situation de CPP, il est parfois nécessaire que l'État intervienne.

Avant d'intervenir, il fait un calcul coûts / avantages. Pour que l'intervention soit justifiée, il faut que le coût de l'intervention publique soit inférieur aux bénéfices tirés de l'intervention.

Il existe 2 formes de coûts de l'intervention publique :

- Les Coûts directs, qui impliquent une intervention publique directe → ex : la dépollution
- Les Coûts indirects, qui impliquent une désincitation fiscale sur les entreprises → ex : les entreprises qui voient leurs coûts de production augmenter après l'intervention de l'État, ce qui fait augmenter le prix.

#### • **(1) Situation de concurrence imparfaite :**

Cela concerne les situations de monopole ou de duopole. Certaines entreprises peuvent manipuler les prix et exercer une pression sur un marché. Or l'un des aspects fondamentaux de la CPP est que les prix sont donnés.

Cette connaissance des prix est un des paramètres permettant aux agents économiques de prendre leur décision. Dans la réalité, en concurrence imparfaite, le prix n'est pas une donnée. Il y a une interdépendance entre les prix et les quantités : les agents cherchent à exploiter à leur avantage ce pouvoir de marché, notamment les grandes entreprises qui disposent de ce pouvoir.

#### • **(2) Existence de biens publics :**

Les biens publics purs sont des biens qui ne sont pas fournis par le marché, ou fournis par le marché en quantité insuffisante.

Ex : les biens non fournis par le marché → La défense nationale (sécurisation du territoire) / biens fournis en quantité insuffisante → les phares et les balises maritimes.

Ces biens publics purs ont 2 caractéristiques :

- C'est un bien qui est tel que cela ne coûte rien d'autoriser un individu supplémentaire à en bénéficier. La défense (35 à 40 Mds d'€) avec le même budget peut fournir le même service



même si la population augmente. Pour les balises, le fait qu'il y ai 1 ou 100 bateaux qui utilisent ce service de balisage n'aura aucun impact sur le cout.

- Il est impossible d'exclure des consommateurs à l'accès à un bien public pur. Pour des raisons de faits, il est impossible d'interdire l'utilisation de ces biens par des individus ou raison de principe. En effet, des règles de droits empêchent l'exclusion des individus de ces biens publics.

Il existe des raisons économiques pour lesquels les biens publics purs ne sont pas fournis par le marché ou sont fournis en quantité insuffisante. Supposons qu'un grand armateur possède beaucoup de navires. Il pourrait avoir un intérêt économique à construire un phare s'il peut générer des profits avec. Les bénéfices pour tous les agents tirés du phare peuvent être supérieur aux coûts totaux de fonctionnement et de construction du phare. Mais les avantages générés par le phare ne sont pas avantageux pour le seul armateur, et cela baisse son profit. Le phare profite donc à l'ensemble des armateurs mais pas à l'armateur seul, ce qui ne l'incite pas à financer ce projet. C'est la raison pour laquelle généralement seul l'Etat financent les biens publics purs.

- **(3) Externalités :**

L'externalité : interdépendance par interaction non contractuelle ou non négociée. L'externalité, qu'elle soit positive (favorable à celui qui la subit) ou négative (défavorable à celui qui la subit) n'est pas négociée entre l'agent qui la produit et l'agent qui la subit.

Pour exprimer cela autrement, les actions engagées par un agent économique ont des conséquences sur les autres agents. Ainsi un agent impose des coûts monétaires ou non à d'autres agents sans leur apporter de compensation. Un agent peut aussi apporter des avantages à d'autres sans être rémunéré pour cela. Dans ces 2 cas l'effet sur autrui n'est pas volontaire.

Exemple d'externalités négative : Une vieille voiture pollue et est génératrice de coûts sur la santé des autres et sur l'environnement, cependant son propriétaire ne dédommage ni les autres agents ni l'environnement.

Exemple d'externalité positive : Un ravalement de façade dans un immeuble à l'initiative seul d'un agent est une action qui génère des avantages aux autres habitants sans rapporter de rémunération à l'agent impliqué.

Toutes action sur un marché est susceptible de générer des effets négatifs ou positifs sans générer de rémunération

- **(4) Marché incomplet**

Les marchés sont dits incomplets lorsque les entreprises ne connaissent pas la part de la consommation future sur le marché. Elles ne peuvent se baser que sur des estimations qui peuvent se révéler biaisées et être défavorable au marché.

C'est un cas qui est surtout visible dans les marchés d'assurance ou les marchés de capitaux. Leur fonctionnement suppose qu'on se projette dans l'avenir. Les marchés de capitaux ne peuvent pas garantir le respect des obligations contractuelles sur des périodes longues (dans l'avenir). Un coursier en bourse ne peut pas vous garantir une réussite totale de vos placements en Bourse car le futur lui est inconnu, il peut uniquement vous disposer des conseils sur des valeurs dites « sûres » mais dont les chances d'échec sont justes très faibles mais jamais nulles.

Keynes voit dans la politique monétaire menée par un Etat un substitut aux marchés de capitaux incomplets.



## • **(5) Situation d'information imparfaite**

En CPP, les seules informations dont les agents ont besoins pour prendre leurs décisions sont les prix de marchés. Ils n'ont pas besoins de connaître les caractéristiques des agents sur ce marché pour faire leurs transactions.

Deux conditions doivent être réunies pour avoir une situation d'information parfaite :

- La transparence sur les caractéristiques des biens échangés (quantité et qualité), disponible sans coûts ni délai.
- Le respect sur obligations du contrat.

Si une de ces 2 conditions n'est pas remplie, nous nous retrouvons en situation de Concurrence Imparfaite, où on ne se fonde plus que sur le prix. Il y a alors une imperfection d'information qui peut entraîner un marché incomplet ou un market unraveling (disparition du marché en anglais).

On parle d'informations asymétriques : Ce sont les situations dans lesquelles le prestataire est mieux informé que le bénéficiaire sur les caractéristiques de la prestation. Cela créer un problème de sélection adverse (antisélection) : le marché favorise les biens de mauvaise qualité car ils ont un prix plus bas.

En effet, l'acheteur est en situation d'incertitude (ex : voiture d'occasion), ce qui pousse le prix de marché à la baisse et une baisse des volumes vendus.

Cela pose alors un problème sur les contrats sur du long terme, et pose des risques de non-respect des obligations contractuelles. On fait alors face au risque de faillite de l'assureur et à des fraudes de l'assuré. Cette asymétrie de pouvoir et asymétrie d'information fait que la partie forte au contrat (ex : compagnie d'assurance, établissement de prêt) subit la partie faible (l'assuré, l'emprunteur) car c'est celui qui dispose de l'information. La partie forte est moins bien informée, et le marché s'en trouve biaisé.